



Service Instructeur : Direction de la Transition écologique et des Bâtiments

n° d'ordre : DEC2021\_205

## DÉCISION DU MAIRE

Nomenclature : 1.1.1

**Objet : cause animale - Campagne 2021 de stérilisation et d'identification des chats errants sur Pessac**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique relatifs aux marchés publics inférieurs aux seuils de procédure formalisée,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-148 en date du 21 juillet 2020 attribuant au Maire l'ensemble des délégations visées à l'article L.2122-22 précité, et notamment celle consistant à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés de fournitures courantes et de services, et d'un montant inférieur à un million d'euros hors taxes pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,  
Vu l'arrêté n°2020-230 en date du 7 août 2020 donnant délégation à Madame Stéphanie GRONDIN, adjointe déléguée aux Finances et à la Commande publique, en vue de la signature des décisions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,  
Vu la délibération N°DEL 2020-148 portant délégations consenties pour le Conseil municipal au Maire,  
Vu le Code de la Commande publique en application de l'article R.2122-8,  
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.211-11 à L.211-28,  
Vu la motion votée en Conseil municipal du 29 septembre 2020 en faveur du référendum pour les animaux,  
Vu la délibération votée en Conseil municipal du 26 janvier 2021 sur le plan d'actions de la cause animale,

Considérant que la Fondation 30 millions d'amis, située 40 rue Albert 1<sup>er</sup> à Paris (75008), est en mesure d'assurer la mission de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire pessacais.

Considérant que la Ville a défini une participation financière sur 2021 à hauteur de 700€ pour l'intervention sur 20 chats donc un marché inférieur au seuil des 40 000€,

### Décide

**Article 1 :** De souscrire un contrat dans le cadre de la campagne 2021 de stérilisation et d'identification des chats errants avec :  
La Fondation 30 Millions d'amis, domiciliée 40 rue Albert 1<sup>er</sup> à Paris (75008) pour un montant de 700€ TTC.

Envoyé en préfecture le 07/06/2021

Reçu en préfecture le 07/06/2021

Affiché le



ID : 033-213303183-20210603-DEC2021\_205-AU

**Article 2** : Précise que les crédits nécessaires au financement de ce ~~marché~~ sont inscrits au budget de fonctionnement de la commune, chapitre 011, code fonctionnel 020, nature 6226 Honoraires.

Fait à Pessac, le 7 juin 2021

L'Adjointe déléguée  
aux Finances et à la Commande publique,

**Signé**  
**Stéphanie GRONDIN**